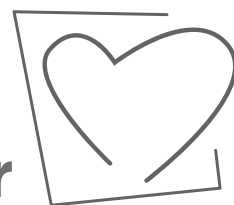
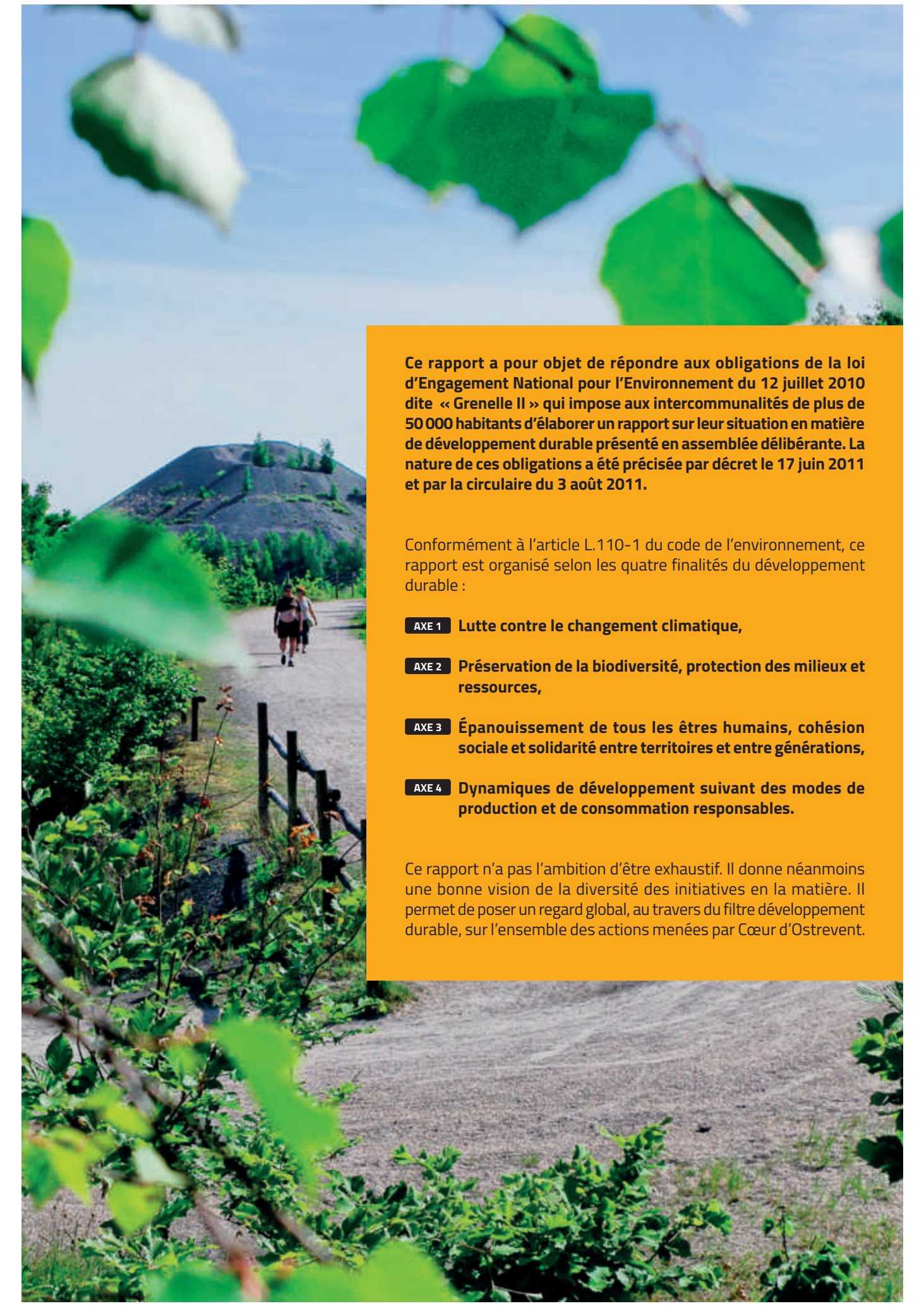


RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT 2024 DURABLE



Cœur
d'Ostrevent





Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » qui impose aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable présenté en assemblée délibérante. La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et par la circulaire du 3 août 2011.

Conformément à l'article L.110-1 du code de l'environnement, ce rapport est organisé selon les quatre finalités du développement durable :

AXE 1 Lutte contre le changement climatique,

AXE 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,

AXE 3 Épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,

AXE 4 Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport n'a pas l'ambition d'être exhaustif. Il donne néanmoins une bonne vision de la diversité des initiatives en la matière. Il permet de poser un regard global, au travers du filtre développement durable, sur l'ensemble des actions menées par Cœur d'Ostrevent.



SOMMAIRE

PAGE 4

AXE 1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PAGE 10

AXE 2

**PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ,
PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES**

PAGE 14

AXE 3

**ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS,
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS**

PAGE 25

AXE 4

**DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT
DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION
RESPONSABLES**

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le développement de projets photovoltaïques

Sur la ZAC de la Renaissance à Somain, **le groupe TOTAL ENERGIES va développer une centrale photovoltaïque sur l'ancien site de l'usine à boulets** (terrain pollué et inconstructible).

La future centrale devrait s'étendre sur plus de 10 hectares. 17 000 panneaux solaires seront installés pour une production totale de 9.9 gigawatts, soit l'équivalent de la consommation domestique annuelle de 6 800 personnes.

Sur le plan environnemental, le projet devrait permettre d'économiser 256 tonnes de CO² par an.

Pour la collectivité, il s'agit d'un projet de requalification exemplaire par la production d'une électricité renouvelable, dite verte.



Vers un projet logistique exemplaire

L'avenir du site ferroviaire de Somain a toujours été une préoccupation majeure de Cœur d'Ostrevent. Dès les premières annonces sur des risques de fermeture de la gare de triage, notre intercommunalité s'est rapidement positionnée comme chef de file et défenseur du projet de redynamisation du site ferroviaire de Somain.

Depuis de nombreuses années, Cœur d'Ostrevent a su mobiliser autour d'elle les acteurs locaux (État, Région, Département, Organisations syndicales, SCOT du Douaisis, Mission Bassin Minier...).

Des initiatives et études prospectives ont été menées par le passé par différents cabinets (Samarcande, Grandes écoles) et ont démontré l'existence d'un potentiel économique pour ce site.

En 2018, le Pôle d'excellence Euralogistic a accompagné Cœur d'Ostrevent dans sa volonté de transformer l'ancienne gare de triage en site dynamique et attractif. 6 axes de travail ont été étudiés afin de pérenniser l'existence du site ferroviaire et la proposition a été de retenir 3 axes :

- axe 1 (prioritaire) : La « Route de la soie » (pour rappel : visite en 2018 des représentants des deux plus grands opérateurs ferroviaires chinois) ;
- axe 2 : Massification des flux de marchandises sur un vaste bassin économique ;
- axe 3 : Activités innovantes de revalorisation des matières en fin de cycle de vie, approvisionnement par le mode ferroviaire et Economie Sociale et Solidaire associée.

Aujourd'hui, le Pôle d'excellence Euralogistic a été approché par le ministère de l'Économie et la Plate-forme SOURCE (outil international de préparation de projets d'infrastructure durable). Les échanges ont identifié le projet Somain porte ferroviaire (Rail Gate), structuration d'une plate-forme ferroviaire pour le transport de marchandises orientée Asie sur le site de Somain comme projet pilote potentiel.

Ce projet de portée internationale sera l'opportunité pour la Région Hauts de France et le territoire de Cœur d'Ostrevent d'être la vitrine et le porte-drapeau de la massification des flux ferroviaires et aussi le démonstrateur de la logistique verte et durable encouragée par la dynamique REV 3 (dans le cadre de la troisième Révolution Industrielle).

Ce projet entend contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans un schéma européen de soutien aux territoires et aux investissements puisqu'il tend à participer et à déployer des services respectueux de l'environnement dans une dynamique de résilience.

Ce projet permettra d'accompagner le groupe Bils-Deroo qui va construire une plate-forme logistique de 120 000 m² sur un terrain de 30 hectares sur la ZAC de la Renaissance, qu'il souhaite embrancher fer afin de développer une activité de fret ferroviaire et faire ainsi transiter 50 % des marchandises par le rail.

Le groupe Bils-Deroo table sur 2024 pour le démarrage de l'activité de cette plate-forme. Ce projet devrait générer la création de 400 à 600 emplois.

Le plan de relance du fret ferroviaire annoncé par le gouvernement pourrait donc conforter l'avenir du site de Somain. Ce plan vise à développer le transport de marchandises par le rail qui a connu de longues années de déclin avant de se stabiliser.



L'« Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » (ERBM) pour la rénovation intégrée des cités minières

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a signé, le 07 mars 2017, avec l'Etat, l'« **Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais** » dont l'enjeu est d'engager la métamorphose du bassin minier à travers un vaste plan d'actions qui a vocation à se déployer sur une échelle de 10 ans.

À travers sa signature, Cœur d'Ostrevent a démontré sa détermination et son engagement pour la mise en œuvre d'un plan de développement ambitieux du bassin minier, et en termes de déclinaison opérationnelle à l'échelle de son périmètre de compétences, tout particulièrement sur la dimension de l'habitat minier.

Cette démarche de portée nationale s'est concrétisée sur le territoire communautaire par la mise en place d'un plan d'actions concret.

Une attention toute particulière a été portée au programme de rénovation des logements en termes de réhabilitation thermique et d'adaptation au vieillissement.

L'exigence est d'améliorer la qualité de vie des habitants dans leur logement.

Ces logements rénovés, avec le soutien financier de Cœur d'Ostrevent à hauteur de 3 000 € ou 4 000 € par logement (selon critères), sont aussi un exemple de réponse à la problématique actuelle de la précarité énergétique en redonnant du pouvoir d'achat aux habitants.



8 cités minières, représentant plus de 1 300 logements, sur le territoire communautaire font l'objet d'un programme de rénovation :

- Aniche > Cité Archevêque
- Ecaillon > Cité Arbrisseaux
- Fenain > Cité Agache
- Hornaing > Cité Heurteau
- Masny > Cité Champ Fleuri
- Pecquencourt > Cité Barrois
- Somain > Cité Bois Brûlé et Cité Chauffour.



Cité Chauffour (Somain) – SIA Habitat

Autoconsommation collective panneaux photovoltaïques

Nombre de logements (cité)	87
Nombre de logements (opération AcC)	83
Taux de participation (%)	95%
Consommation électrique annuelle d'un logement (kWh)	2 598 kWh
Taux d'auto-production : Electricité autoconsommée / électricité totale consommée	15%
Taux d'autoconsommation : Electricité autoconsommée / électricité produite	90%
Electricité à auto-consommer	32 345 kWh
Electricité à produire	35 939 kWh
Surface moyenne de couverture exploitable /logement	45,0 m² pour 2 couvertures mitoyennes
Production sur une couverture	5 108 kWh
Puissance	5,90 kWc
Nombre de panneaux PV	18 panneaux
Nombre de couvertures nécessaires	4 8 pans de couvertures (4 x 2 pans Est et Ouest équipés)
Production totale	40 864 kWh
Puissance totale	47,20 kWc
Coût travaux (une couverture - 2 pans)	29 175 € TTC
Coût total travaux	116 700 € TTC
Coût d'ingénierie	11 908 € TTC
Exploitation	500 € TTC
Coût total de l'installation	129 108 € TTC
Coût total de l'installation /logement	1 556 €/lgt TTC
Subvention FRATRI	51 643 €
Gain net moyen pour l'habitant (€/an) : minimum	30 €
Gain net moyen pour l'habitant (€/an) : maximum	46 €



Promotion de l'usage du vélo

Cœur d'Ostrevent est partenaire du Plan de Déplacement des Modes Doux animé par le SMTD qui vise notamment à favoriser l'usage du vélo, vélo qui doit devenir une option crédible et attractive.

Pour y parvenir, Cœur d'Ostrevent s'engage avec les communes, le département et le SMTD à la fois sur les infrastructures, et sur les usages, pour rendre l'expérience de chacun utile, sûre et confortable.

Remède anti-crise, outil de lutte contre le changement climatique, de pouvoir d'achat et d'inclusion, le vélo est une politique importante pour Cœur d'Ostrevent qui, pour rappel, a fait l'acquisition en 2023 de 15 nouveaux vélos tout chemin électriques mis à disposition par l'Office de Tourisme pour la découverte de notre patrimoine.

Par ailleurs, depuis 2021 **Cœur d'Ostrevent a dégagé une enveloppe de 47 000 €** pour aider les habitants à acheter un Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf, **dispositif complémentaire à la location de VAE du SMTD**.

Enfin, **pour favoriser les mobilités actives, Cœur d'Ostrevent sera partenaire en 2024 de l'opération « Savoir Rouler à Vélo »** qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour les enfants avant l'entrée au collège.

Pour rappel le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

BILAN DE L'OPÉRATION :

250 personnes ont obtenu une aide pour l'achat d'un VAE.

L'effet levier économique de Cœur d'Ostrevent est non négligeable car les subventions apportées par Cœur d'Ostrevent ont généré plus **340 000 € d'achat de VAE.**



Promotion de la mobilité électrique

Compétente en matière de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur l'espace public, Cœur d'Ostrevent s'est engagé dans la **mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la mobilité électrique, en partenariat avec la Région Hauts-de-France**.



Par sa participation au service « **pass pass électrique** », Cœur d'Ostrevent est engagé dans le développement d'un service de recharge pour tous et la promotion des véhicules électriques en les intégrant par exemple dans la flotte de véhicules mise à disposition des agents.

Cœur d'Ostrevent a installé 19 bornes de charge électrique sur le territoire (18 Bornes recharge normale (3/22kva) et 1 borne de recharge rapide (43 kva)). La dernière installation a été réalisée à Pecquencourt sur l'aire de covoiturage du SMTD.

Grâce à l'abonnement pass pass électrique, les usagers ont accès à un réseau de plus de 450 bornes de recharge à un tarif préférentiel.

De plus, grâce à des accords d'itinérance, les utilisateurs ont accès à plus de 10 000 bornes de recharge partout en France, dont les bornes publiques installées dans les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme.

Enfin, cette carte pass pass donne accès à l'ensemble de l'offre de mobilités des Hauts-de-France (transports collectifs, co-voiturage, auto-partage, vélo en libre service, etc.).

Ce service est une initiative éco-responsable qui s'inscrit dans la démarche rev3 (troisième révolution industrielle).





Le suivi des émissions de gaz à effet de serre pour mieux les contrôler et les réduire

Cœur d'Ostrevent a actualisé son **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** qui permet de :

- **Quantifier** les émissions de gaz à effet de serre pour Cœur d'Ostrevent ;
- Identifier les postes d'émissions qu'il est possible de **réduire** ;
- **Sensibiliser** les agents à la baisse des gaz à effet de serre.

Cette étude mesure les GES générés par les activités du personnel et les services que rend la collectivité selon sept grands postes : énergie, déplacements, transport de marchandises, achats, déchets, hors énergie et immobilisations. Les données de l'année 2022 ont été collectées et compilées dans les différents services.

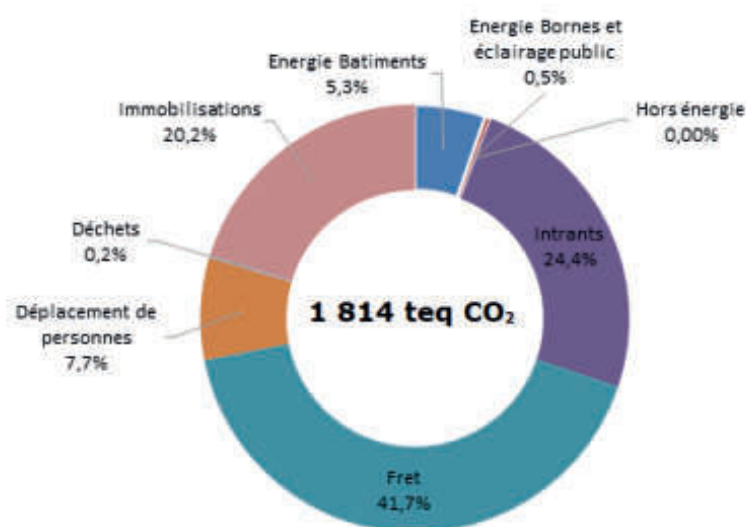
L'analyse obtenue en fin d'année va permettre à la collectivité de planifier des actions vertueuses pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et son bilan carbone.

> Consommation d'énergie par typologie

	Consommation (kWh)	Emissions en teq CO2
Bâtiments (électricité + gaz)	498 393	96,7
IRVE	121 998	6,3
Eclairage public - ZAC	38 688	2,0
Total	659 080	105

Carburant - Flotte interne	Données en km	Emissions (teqCO2)
Essence	17 870	4
Diesel	198 742	42
Electrique	43 855	
	260 467,0	46,1

Déplacements – Données et émissions



Répartition des émissions de GES, en % de teq CO₂



Soit l'équivalent d'une commune de 181 habitants



453 allers retours Paris-Bordeaux en avion



1667 tonnes de papier



26 kgéq. CO₂ / habitant



11 téq. CO₂ / agent

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES



Engagement d'une démarche «Éviter, Réduire, Compenser»

Le développement économique est une compétence obligatoire des intercommunalités. À ce titre, Cœur d'Ostrevent aménage, gère et commercialise les zones d'activités économiques.

Cœur d'Ostrevent s'est toujours efforcé d'avoir une politique exemplaire de recyclage de foncier pour favoriser le développement économique. Les 3 zones d'activités (Barrois, De Sessevalle et la Renaissance) ont été créées sur d'anciens sites miniers.

Au fil des années, de nouvelles réglementations environnementales sont venues impacter les projets économiques

À titre d'exemple, la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'office français de la biodiversité a eu des conséquences sur le développement d'une partie de la zone « Barrois ».

Les terrains situés sur la partie nord de la zone ont été classés en zones humides depuis cette loi.

Les futurs investisseurs doivent intégrer les mesures de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » dite ERC dans leur projet.

Dans le cadre des compensations, la création de zones humides vaut pour 100% de la surface. La restauration d'une zone humide vaut pour 150% à 300%.

Pour accompagner les investisseurs dans leurs démarches, Cœur d'Ostrevent s'est appuyé sur l'expertise du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France, notamment en termes d'aménagement du territoire. Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2023-2027.

Le CEN assiste techniquement l'intercommunalité dans l'élaboration ou la mise en œuvre de ses politiques publiques ayant trait à la préservation des espaces naturels de son territoire à travers les documents de planification et l'accompagnement des dossiers relatifs à la séquence Éviter-Réduire-Compenser. Le CEN aidera Cœur d'Ostrevent à mettre en œuvre les mesures de compensation écologique (restauration des zones humides sur les Biats à Pecquencourt par exemple).



Ostrevent Insertion au service de la trame verte et bleue

Depuis 2004, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent développe et entretient un réseau de chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades de Randonnée (PDIPR).

Fauchage/débroussaillage

- **Débroussaillage au moins 2 fois par an** (avril et juillet) sur l'assise principale du chemin soit 1 mètre de large environ. Cœur d'Ostrevent s'engage à maintenir les cheminements ouverts tout au long de l'année et ce quelles que soient les conditions météorologiques.
- **Fauchage annuel** de part et d'autre de l'assise principale avec exportation des débris végétaux et des produits de fauche si possible.



- **Petit élagage des arbustes et arbres** obstruant le passage des randonneurs (pédestres, VTTistes et équestres), la lisibilité du balisage ou de la signalétique (si nécessaire).

La technique de « taille douce » ou « élagage doux » est réalisée et les interventions sur les arbres auront lieu durant l'hiver (d'octobre à février) hors période de nidification des oiseaux. D'une manière générale, Cœur d'Ostrevent s'assure de la praticabilité du circuit tout au long de l'année (état de l'itinéraire – présence de détritus...).



L’ACTION S’APPLIQUE À CHACUN DES ITINÉRAIRES SUIVANTS :

Sentier de la Motte	Pédestre	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	DOUAI	4,8 km
Chemin des braconniers	Pédestre	ECAILLON	DOUAI	4,6 km
Circuit des Sources	Pédestre	ECAILLON	DOUAI	5,5 km
Circuit des 2 châteaux d'eau	Pédestre	ERRE	DOUAI	6,9 km
Circuit des 3 clochers	Pédestre	HORNAING	DOUAI	12,1 km
Circuit de la Fosse Delloye	Pédestre	LEWARDE	DOUAI	9,5 km
A l'aube de nos villages	Pédestre	MASNY	DOUAI	10,6 km
Circuit du bois de Montigny	Pédestre	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	DOUAI	8,7 km
Circuit Lambrecht	Pédestre	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	DOUAI	3,6 km
Circuit du prieuré de Beaurepaire	Pédestre	SOMAIN	DOUAI	4,1 km
Circuit du Marais des Vaches	Pédestre	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	DOUAI	6,7 km
Circuit de Germignies	Pédestre	VRED	DOUAI	7,6 km
A la découverte du marais	Pédestre	FENAIN	DOUAI	8 km

LES CHEMINS ENTRETENUS REPRÉSENTENT PRÈS DE 93 KM LINÉAIRES

Les travaux sont aussi effectués en collaboration avec l'Office National des Forêts afin d'entretenir les aires d'accueil et les chemins en Forêt Domaniale de Marchiennes.

Ostrevent Insertion est à la manœuvre concernant l'amélioration de l'accessibilité aux sites et de leurs connexions (sécurisation de la connexion entre le chemin de halage en rive droite de la Scarpe et le Terril des Argales,

aménagement de la connexion entre ce même chemin de halage et la Voie Verte de la Plaine de la Scarpe...). L'action vise à entretenir les abords des chemins, berges de Scarpe (de Pecquencourt à Warlaing : 13 kms). Cela se traduit par des tâches de débroussaillage, de ramassage de déchets ménagers, la gestion de plantes invasives (renouée du Japon...).

Extension des consignes de tri

La nouveauté de l'année 2023, que l'ensemble des habitants peuvent pratiquer depuis le 1^{er} janvier, est bien sûr la mise en œuvre de l'**extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages**. Cette évolution, en plus de simplifier le geste de tri, permet de diriger plus de déchets vers les filières de recyclage, via la poubelle jaune.

Pour l'année 2023, nous constatons une augmentation de 1,7 kg par habitant, soit 125 tonnes de déchets supplémentaire envoyés vers les filières de recyclage.

En début d'année 2023, le service s'est également vu confier la prévention des déchets, c'est-à-dire la mise en place d'actions permettant de réduire notre production de déchets.

Nous pouvons déjà constater une réduction significative de la production de déchets sur le territoire, en particulier pour les ordures ménagères résiduelles, avec une réduction de plus de 600 tonnes pour cette année par rapport à 2022.



La prévention des déchets

Dans le cadre du label « commune zéro déchet », un suivi global des communes engagées a été effectué lors d'actions « mise en place du tri » dans les bureaux administratifs et les bâtiments communaux. Le prêt de « point-tri » pour les éco-événements a également bien été demandé. Et pour « mesurer » la qualité du tri, plusieurs suivis de collecte ont été effectués dans les communes participantes (au nombre de 13).

Un dossier bilan a été remis par chaque commune engagée afin de valider leurs actions et leur niveau d'engagement dans la sensibilisation au tri et la réduction des déchets des habitants de leur commune.



Sensibilisation des agents administratifs avec don de Tri Rex pour le tri des papiers de bureaux.



Paielements pour Services Environnementaux

Chaque année, **5 millions de m³ d'eau potable** sont prélevés sur les captages de Pecquencourt et partent vers la métropole Lilloise.

2,5 millions de m³ sur les captages de Wandignies-Hamage vers l'agglomération de Valenciennes !

Et pour préserver la qualité de la ressource en eau, sauvegarder les prairies est un enjeu important.

Dans ce cadre, Cœur d'Ostrevent s'est engagé dans le **projet « Paiement du Service Environnemental » de l'Agence de l'eau en partenariat avec le PNR Scarpe Escaut**. L'objectif étant de mobiliser une nouvelle aide financière à destination des exploitations privilégiant l'élevage à l'herbe afin de favoriser le maintien et la création des prairies, notamment par la transition du système d'exploitation.

Ce sont près de 190 000 € qui seront mobilisés pour aider 8 exploitations, et ce dispositif concernera plus de 500 ha sur le territoire.



Le saule têtard, un symbole du territoire à préserver



Les arbres têtards, et notamment les saules, sont emblématiques des paysages de la plaine de la Scarpe. Ils jouent aussi un rôle crucial pour notre environnement en favorisant le drainage des sols, offrant de l'ombre, agissant comme des remparts naturels contre les vents, stabilisant les rives des cours d'eau ou encore en capturant le carbone atmosphérique. Avant tout, ils créent bien sûr des habitats spécifiques, comme pour les Chevêches d'Athéna, renforçant ainsi la biodiversité des milieux.

Mais malgré leur importance, les arbres têtards de notre territoire sont peu à peu délaissés. Ils manquent d'entretien adéquat et de nombreux saules têtards anciens succombent ainsi à leur propre poids, entraînant leur disparition progressive...

Dans ce cadre, Cœur d'Ostrevent est partenaire d'une opération de restauration de saules têtards sur la période 2023-2026 avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut qui

coordonne le dispositif, assure la gestion administrative et technique ainsi que l'organisation et le suivi des chantiers. Au total c'est plus de 100 arbres qui seront restaurés.



Cœur d'Ostrevent contribue, en complément des aides et subventions possibles :

- A hauteur de 50 % sur les dépenses restant à la charge des communes et de l'EPCI ;
- Avec une participation plafonnée à 6 500 € TTC sur 3 ans.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



Politique agricole et circuits courts

L'agriculture est une activité économique qui participe à la diversité de l'emploi et au maintien d'une économie locale non délocalisable. Elle contribue à la qualité de vie, à l'aménagement de l'espace, au façonnage des paysages.

Alors que la crise agricole persiste (inflation, aléas climatiques, ventes de produits locaux en baisse...), Cœur d'Ostrevent et ses partenaires s'engagent pour le développement d'une agriculture économiquement viable.

En décembre 2023, la candidature de Cœur d'Ostrevent à l'AMI Collectif de territoires en transition alimentaire a été retenue. Il a pour objectif de faciliter la réalisation de projets alimentaires dans leurs **diverses dimensions** (circuits courts, précarité alimentaire, santé...).

Un dossier a également été déposé mi-janvier 2024, afin de faire labelliser et subventionner notre Projet Alimentaire Territorial.

Soumise aux services de l'État, cette demande constitue l'aboutissement d'une longue réflexion engagée par la collectivité au cours de l'année 2023, et après plusieurs années de mesures en faveur d'une alimentation de qualité et en faveur des producteurs locaux.

Les actions et partenariats sont nombreux :

- Le partenariat avec l'association **Apro bio** notamment pour l'accompagnement des communes dans la rédaction de leur marché public afin d'introduire des produits bio-locaux en restauration collective ;
- Le partenariat avec le **PNR Scarpe Escaut** notamment, le **Plan bio** et le **dispositif de Paiement pour les Services Environnementaux** en faveur de l'élevage à l'herbe ;
- Le partenariat avec l'association **Terre de liens** (et notamment l'installation d'agriculteurs sur les communes de Lewarde et Aniche) ;
- Le travail mené avec **Bio Hauts-de-France** : les diagnostics parcellaires et le dispositif **PANIERS** ;
- Le partenariat avec la **Chambre d'Agriculture** avec, par exemple, la gestion des ruissellements agricoles et l'outil **Ouacheterlocal**.



Environnement et patrimoine, supports de l'insertion professionnelle

Le chantier reste un support à l'insertion sociale et professionnelle. Dès le démarrage de leur contrat, les salariés ont un entretien individuel afin de faire le point sur leurs compétences, mais également afin de déterminer les freins à leur insertion ou réinsertion sociale et/ou professionnelle. L'objectif étant d'aboutir à un projet professionnel clairement défini et validé.

Ce chantier support permet aux salariés de faire le point sur leur carrière professionnelle. En fonction des besoins des salariés, certains seront positionnés sur des

formations alors que d'autres démarcheront les entreprises notamment à travers les immersions. Durant le chantier, un projet professionnel peut émerger, voire être validé en lien ou non avec le support utilisé.

Les immersions en entreprise permettent de valider le projet. Des formations ou des remises à niveau sont parfois nécessaires afin de répondre aux besoins des salariés.



Développer l'attrait culturel des habitants

L'objectif est de faciliter l'accès à la culture et d'accompagner les citoyens dans la découverte de la diversité des expressions culturelles.

Cœur d'Ostrevent propose une offre culturelle régulière composée d'actions culturelles et de spectacles organisés dans l'ensemble des communes volontaires du territoire, impliquant chaque municipalité dans la conception de cette offre.

Afin d'aller au-devant des besoins, un diagnostic culturel est prévu dès janvier 2024 afin de s'adapter à la demande.

Les spécificités de cette offre :

- Les actions culturelles et spectacles proposés sont gratuits pour tous
- Elle s'adapte aux équipements existants de chaque commune : bibliothèque, salle polyvalente, école, espaces extérieurs, etc.



Faciliter l'accès à la culture des jeunes

Depuis 9 ans, le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), engageant le Ministère de la Culture, le rectorat et l'intercommunalité favorise le développement de l'éducation artistique.

Il s'adresse à tous les habitants, adultes et jeunes, en temps scolaire et hors temps scolaire, et est co-construit avec les nombreux professionnels du territoire en charge des publics (établissements scolaires du premier et second degré, structures hors temps scolaire : associations, maisons des jeunes, de quartier, bibliothèques et médiathèques, établissements médico-sociaux, etc.).

Ce dispositif est entièrement financé par Cœur d'Ostrevent et le Ministère de la Culture.

Les objectifs visés :

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création contemporaine et encourager la rencontre ;
- Développer l'esprit critique par le biais de la discussion et de l'échange ;
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- Mettre en place une éducation cohérente, intercommunale, mutualisant l'offre des structures culturelles et les projets des établissements scolaires, structures de proximité.

Pendant quatre mois, quatre artistes sont accueillis en résidence-mission sur le territoire de Cœur d'Ostrevent. Ces résidences sont réparties en bassin de vie (voir carte), à raison de 3 résidences dès 3 ans et tout au long de la vie et une résidence spécifique aux 0-3 ans, qui elle concerne l'ensemble du territoire.

Les artistes donnent à voir et à comprendre leur démarche artistique et leur processus de création.

Ces interventions nommées «gestes artistiques» voient le jour grâce à une étroite collaboration entre l'artiste et l'équipe pédagogique. Elles ont lieu au sein d'une école, d'une structure socio-culturelle, etc., et prennent des formes diverses et variées en se concluant généralement par des temps de restitution.

L'artiste est également invité à faire découvrir son répertoire artistique grâce à des spectacles, performances, expositions, etc.

À partir de 2024, le dispositif évolue vers un contrat « nouvelle génération » avec 5 résidences prévues entre janvier et juillet 2025. La notion de bassin de vie disparaît en faveur de résidences par type de public : 2 résidences scolaires, 1 résidence tout au long de la vie de 4 mois chacune, 1 résidence spécifique aux 0-3 ans et 1 résidence santé-handicap de 2 mois chacune.





Apporter plus de services à la population

Depuis 2019, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a mis en place le réseau de Lecture Publique comprenant aujourd'hui 15 bibliothèques.

Ce réseau répond à un intérêt public en direction des habitants de chaque commune, conservant la propriété des locaux, la gestion du personnel et le financement municipal pour le fonctionnement. Il permet la mutualisation des services et des offres, offrant ainsi des services plus performants.

Ainsi chaque habitant inscrit bénéficie :

- D'une carte de lecteur unique permettant un accès aux 15 bibliothèques et médiathèques
- D'horaires d'ouverture diversifiés
- D'un catalogue commun et d'un accès à des ressources numériques en ligne (presse, formation, e-books, etc.)
- D'animations culturelles régulières, gratuites, et à destination de tous
- D'un portail en ligne et d'une application pour consulter et réserver depuis chez soi, prolonger les durées de prêt, de s'informer des nouveautés
- D'une tarification commune attractive : 5 euros, une fois, pour les habitants de Cœur d'Ostrevent.
- Gratuit pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.
- Et aussi d'ordinateurs en libre-service, accès WIFI, service de drive, etc.

Depuis 2021, le réseau de lecture publique intègre la question de la fracture numérique et, en 2023, celle de l'accessibilité pour mieux répondre à la demande.

Le réseau promeut également les bibliothèques en hors-murs, avec l'acquisition du Bibliporteur en 2021. Cet outil original permet d'aller à la rencontre d'un large public lors d'événements estivaux : Trail des Argales, les quartiers d'été, les marchés et brocantes, etc. Il peut également être emprunté par les communes dans le cadre de leurs événements communaux afin de promouvoir le réseau des bibliothèques.

C'est aussi la mise en place de nouveaux partenaires comme avec la Maison Nord Solidarité de Somain, où un temps de lecture a été proposé en direction des familles dans l'objectif de les amener à (re)découvrir les bibliothèques autrement.

En 2024, le service culture s'engage auprès des familles avec le dispositif « Des livres à soi », financé par la DRAC et l'État (politique de la ville), visant à ramener la lecture et le livre dans les foyers en s'appuyant sur des professionnels du social.



Protéger et accompagner les personnes les plus vulnérables est une ambition forte pour Cœur d'Ostrevent. La solidarité imprègne également la stratégie d'insertion et de lutte contre la pauvreté.



Développer les solidarités et la lutte contre la marginalisation

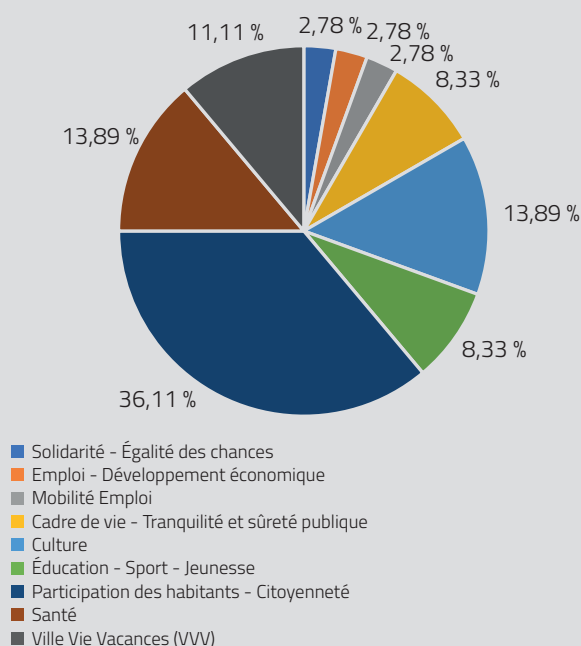
Mieux vivre sur le territoire, c'est œuvrer au quotidien pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers les plus défavorisés du territoire. C'est le sens de la Politique de la Ville que mène Cœur d'Ostrevent.

L'équipe cohésion sociale mène à ce titre 3 missions principales :

- elle soutient le développement d'initiatives locales qui répondent aux besoins des habitants.
- elle accompagne l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des projets.
- elle pilote les axes thématiques du Contrat Unique d'Agglomération.

Les actions thématiques recoupent aussi des axes transversaux : la participation des habitants, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la jeunesse.

REPRÉSENTATIVITÉ DES THÉMATIQUES PAR RAPPORT AU NOMBRE D'ACTIONS



EN 2023

36 actions pour un montant global de 1 643 520 € dont 301 449 € de Cœur d'Ostrevent

55.55 %
d'actions communautaires

44.44 %
d'actions communales

69.44 %
d'actions nouvelles

L'année 2023 a vu également la fin de la démarche d'évaluation du Contrat Unique d'Agglomération et la réflexion, la construction, d'un nouveau contrat de ville : Engagements quartiers 2030.

PERSPECTIVES 2024

Nouvelle géographie prioritaire avec élargissement des périmètres (intégrations des établissements scolaires notamment)

Réflexion autour de nouveaux enjeux : transition écologique et énergétique et émancipation des habitants avec une circulaire notifiant la place de l'habitant dans le contrat Engagements Quartiers 2030 (actions, évaluation, besoins)

Coopérer à l'échelle du territoire

Le service cohésion sociale accompagne également les communes dans leurs projets, en mobilisant l'ingénierie communautaire. Au-delà de l'appui technique aux projets communaux, l'objectif du service est aussi d'accompagner les élus dans la constitution de dossiers de financements extérieurs auprès des partenaires.

2 Équivalents Temps Plein (ETP) ont ainsi pour mission d'accompagner l'ensemble des communes du territoire dans

leurs recherches de financements en soutien de la dynamique communale avec pour objectifs de faire aboutir les projets et ce dans l'intérêt de l'habitant.

L'apprentissage et le travail sont autant de facteurs à garantir pour permettre l'épanouissement de tous. Cœur d'Ostrevent met à profit l'excellence de ses dispositifs communautaires pour le garantir.

Partager la culture du numérique

Des inégalités persistent au sein des populations quant à l'accès au réseau internet, aux équipements informatiques et des disparités dans les usages et les savoir-faire sont soulevées.

Ainsi de nombreuses personnes sont démunies face à l'obligation de réaliser des démarches en ligne : Sécurité Sociale, Emploi, Impôts...

Le numérique à portée de mains

Objectifs : accompagner, former et équiper les habitants à la maîtrise des outils numériques.

Convaincu que l'apprentissage de compétences numériques constitue un vecteur d'émancipation et une facilité pour accéder à l'emploi, Cœur d'Ostrevent mène depuis plusieurs années des actions qui visent à lutter contre la fracture numérique : la mise en place d'ateliers de formation au sein des structures de proximité. Ils ont permis d'accompagner 40 personnes dans l'apprentissage de compétences et la découverte du numérique avec l'installation d'un ordinateur à domicile, en lien avec Emmaüs Connect dans le cadre du réemploi de matériel informatique.



Renouer avec l'emploi : La Cité de l'Emploi



Pour accéder à la vie active ou y retourner, il est parfois nécessaire d'être accompagné et /ou d'avoir accès aux bons leviers.

Cœur d'Ostrevent porte depuis décembre 2021 le dispositif de la Cité de l'Emploi.

En plus de ses services emploi/formation et Cœur d'Ostrevent Insertion, Cœur d'Ostrevent co-pilote le dispositif de Cité de l'Emploi qui vise à accompagner plus spécifiquement les

habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville. Les Cités de l'Emploi, dessinées en 2020, proposent en effet une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, pilotée par le Préfet.

En appui du pilier « Emploi, développement économique » du Contrat Unique d'Agglomération, ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, vise à garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population.

En complément des accompagnements et de la coordination des actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires, la Cité de l'Emploi Cœur d'Ostrevent s'est vue renforcée par le recrutement de 2 adultes relais.

Le travail partenarial a permis de faire émerger des besoins – et des solutions spécifiques – sur certains sujets : mobilité, santé mentale, lutte contre l'illettrisme, suivi des situations de décrochage scolaire ou encore, mobilisation par le sport.



Renforcer la lutte contre l'illettrisme

L'illettrisme touche 7% de la population en France. Avec un taux de 11 %, la Région Hauts-de-France est la plus concernée par ce phénomène.

Sur le territoire de Cœur d'Ostrevent, 15% de la population est concernée. Ce sont dans les quartiers couverts par la politique de la ville que ce taux est le plus élevé.

Dans ce cadre, Cœur d'Ostrevent a obtenu la labellisation auprès de l'Agence Nationale de la Lutte Contre l'Illettrisme afin de déployer sur le territoire un plan de formation des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, de la formation, de la médiation, de la jeunesse et de la culture.

15 acteurs professionnels ont ainsi été formés afin de renforcer une organisation territoriale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, de préfigurer une feuille de route de lutte contre l'illettrisme dans le futur contrat de ville et enfin de disposer d'un ou de plusieurs référents sur le territoire.





La loi Lamy de 2014 a instauré l'obligation de créer des conseils citoyens dans chaque commune en géographie prioritaire afin de rendre lisibles les financements publics dédiés à la politique de la ville.

Pour se faire, **l'Association l'Etabli**, ayant comme caractéristique la démocratie participative et le développement d'outils d'éducation populaire, accompagne les conseils citoyens ainsi créés.

L'objectif de cet accompagnement est de développer la dynamique des conseils citoyens pour structurer la participation citoyenne et approfondir la démarche de mobilisation.

Une montée en compétences des conseils citoyens du territoire a ainsi été travaillée de manière spécifique et individualisée.

L'implication, la montée en compétences des conseils citoyens, en lien avec l'accompagnement proposé par l'Etabli, a permis la création d'un Inter Conseils Citoyens.

Au sein de cet Inter Conseils Citoyens sont menées des réflexions autour d'actions communautaires, il permet d'échanger sur les pratiques et permet aussi de travailler sur différents outils.



PERSPECTIVES 2024

Travail sur l'obtention du Label « Guide Asso » et développement du Point d'Appui Associatif

Réflexions autour de la mobilité au sens large

Pour aller plus loin dans la prise en compte solidaire et inclusive des besoins de chaque habitant, la création d'un pôle Solidarités Insertion regroupant les services cohésion sociale, emploi-formation et Cœur d'Ostrevent Insertion a été souhaitée par les élus. Ce pôle aura pour objectif de coordonner les différentes compétences, actions, dispositifs afin de permettre la mise en parcours renforcé et individualisé de l'habitant que ce parcours soit social, socio professionnel ou professionnel.

Une politique forte en matière d'emploi

La Communauté de Communes porte une politique forte en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle sur le territoire. En lien avec les partenaires de l'emploi et les acteurs de proximité, elle développe des

actions au plus proche de ses habitants, et des personnes en démarche de recherche d'emploi ou de formation, afin de contribuer à l'épanouissement de chacun.

La clause sociale, un levier pour une reprise d'emploi

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges du marché mixte comme condition d'exécution une clause sociale d'insertion obligatoire.

L'entreprise qui se verra attribuer le marché mixte devra en effet réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

La clause d'insertion, dispositif soutenu et développé par l'intercommunalité constitue par ailleurs un levier essentiel à l'emploi et donc à l'épanouissement des habitants.

Pour 2023, la clause sociale d'insertion dans les marchés a généré plus de 41085,37 heures d'insertion, réalisées sur l'ensemble des marchés, soit 270 mois de travail à destination des demandeurs d'emploi du territoire rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Une offre de service au plus proche des Habitants



Des permanences de proximité sur la thématique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle sont déployées sur tout le territoire de Cœur d'Ostrevent. Elles ont pour objectif d'accompagner les publics dans leurs parcours d'insertion en mettant en place des étapes nécessaires à l'aboutissement de leur projet professionnel.

Découvrir les métiers porteurs sur le territoire afin d'identifier et de remobiliser les publics éloignés dans leurs parcours d'insertion.

Pour 2023 :

- 85 Permanences ont eu lieu sur le territoire.
- 225 personnes ont été contactées pour 1 premier rendez-vous.
- Environ 87 ont été remises dans un parcours d'Emploi/Formation.



Des dispositifs étendus pour informer et conseiller les habitants

Cœur d'Ostrevent favorise la mise en œuvre d'actions de proximité, sur l'ensemble de ses communes, pour l'information des ménages et des particuliers sur les différentes problématiques liées au logement (juridique, financière, énergétique...).

Qu'il s'agisse des permanences de la Confédération Nationale du Logement, de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement ou encore de l'Espace Info-Energie (renommé Espace France Rénov') animé par l'association INHARI, Cœur d'Ostrevent assure une couverture géographique complète de notre territoire pour permettre au plus grand nombre de nos concitoyens d'être conseillés.

Plus d'une centaine de permanences sont ainsi implantées sur le territoire communautaire pour près de 800 personnes conseillées.

Dans le but de poursuivre et de conforter ses actions de proximité au plus près des habitants, Cœur d'Ostrevent vient de renouveler (décembre 2022) son partenariat avec la CNL 59, l'ADIL du Nord – Pas-de-Calais et INHARI pour les 3 prochaines années : 2023-2025.



L'Espace Conseil France Rénov' de Cœur d'Ostrevent



Le but du conseiller France Rénov' ?

Un accompagnateur Rénov' est un opérateur agréé par l'État qui propose aux habitants de profiter gratuitement de conseils personnalisés pour mener à bien leur projet de rénovation énergétique.

Quelles sont les missions de l'accompagnateur ?

- Définition du projet de travaux : visite, diagnostic, préconisation de travaux adaptés.
- Conseils de sélection pour les entreprises RGE et du choix des devis.
- Mobilisation des financements : Ma Prime Rénov', CEE, CARSAT...
- Conseils en fin de chantier.

Quelques chiffres clés sur l'année 2023 pour le territoire communautaire (février à novembre) :

500

Nombre de personnes renseignées (téléphone et physique)

70

Nombre de visites à domicile

30

Nombre de ménages accompagnés

70

Nombre de personnes reçues en permanence délocalisée



L'intervention sur le parc privé ancien pour améliorer les conditions de vie des ménages

Le programme communautaire d'amélioration de l'habitat privé ancien (Programme d'Intérêt Général « Habitat Durable »), renouvelé en novembre 2018 et qui s'est achevé en novembre 2023 (avec le soutien de l'Etat et de l'Agence nationale de l'habitat - Anah ; et à travers un partenariat avec le Conseil Départemental du Nord) a permis, sur ses 5 années de fonctionnement, de réaliser près de 15,5 M€ de travaux au bénéfice de plus de 600 propriétaires privés occupants (aux revenus modestes) et propriétaires bailleurs, avec un montant global de subventions mobilisées de près de 9,8 M€ (ces travaux générés par le programme

communautaire le sont, pour une très large part, au profit du tissu économique local et crée donc un effet « levier » pour les artisans de notre territoire).

Ce programme d'envergure permet à Cœur d'Ostrevent d'accompagner les ménages de notre territoire pour l'amélioration du confort de leur logement et de leur qualité de vie, principalement dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique (tout en permettant, par la même, de réduire leur facture énergétique).

Ce programme communautaire s'inscrit dans une stratégie plus large de lutte contre le logement indigne et insalubre puisque Cœur d'Ostrevent a engagé :

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain et Opération de Restauration Immobilière sur les communes d'Aniche, d'Auberchicourt et de Somain permettant d'intervenir - sur les 5 prochaines années - de manière préventive, incitative et coercitive pour traiter le bâti ancien afin d'offrir de meilleures conditions de logement dans le parc locatif privé et d'enrayer le phénomène de dégradation du bâti, et aussi d'intervenir en faveur de la redynamisation des centres-villes.

Son objectif général est fixé à 308 immeubles, comprenant 362 logements dont 8 immeubles relevant du statut de copropriété, réparti comme suit :

- 98 logements occupés par leur propriétaire.
- 53 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (compris dans 43 immeubles).
- 24 logements collectifs compris dans 8 immeubles relevant du statut de copropriété.
- 187 logements compris dans 159 immeubles et repris dans le dispositif incitatif d'aide au ravalement de façade.

Par ailleurs, dans le cadre du volet préventif de l'OPAH-RU et ORI, 31 copropriétés (soit 68 logements) feront l'objet d'un accompagnement préventif ayant pour objectif d'améliorer leur fonctionnement (aide à l'immatriculation ; aide à la création de syndic ; aide à la structuration de conseils syndicaux).

Enfin, l'Opération de Restauration Immobilière concerne 14 immeubles (pour 19 logements) : Aniche - 9 immeubles pour 14 logements ; Somain - 5 immeubles pour 5 logements.

AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le déploiement du régime de l'autorisation préalable de mise en location et du régime de l'autorisation préalable à la division sur 8 communes du territoire communautaire : Aniche ; Auberchicourt ; Fenain ; Hornaing ; Lewarde ; Masny ; Montigny-en-Ostrevent ; Somain - périmètre de l'OPAH-RU (320 dossiers traités au 30 novembre 2023).

Ce mécanisme de contrôle du parc locatif privé a pour objectifs :

- De stopper la densification abusive.
- D'assurer un logement digne aux locataires.
- De lutter contre les marchands de sommeil.
- D'améliorer la qualité du patrimoine immobilier.
- De conforter l'attractivité du territoire.

La délibération du conseil communautaire du 09 décembre 2021 a permis à Cœur d'Ostrevent de préciser les conditions de mise en œuvre du régime de l'autorisation préalable de mise en location et du régime de l'autorisation préalable à la division sur le territoire communautaire :

1) Type d'intervention

Le régime de l'autorisation préalable de mise en location conditionne la conclusion d'un contrat de location d'un logement à une autorisation préalable. Dans le cadre du régime de l'autorisation préalable à la division, le bailleur ou le gestionnaire immobilier doit faire une demande d'autorisation avant la réalisation de travaux de division d'un logement.

2) Périmètre

Le périmètre concerne 8 communes et s'applique :

- Sur l'intégralité de la commune pour les communes suivantes : Aniche - Auberchicourt - Fenain - Hornaing - Lewarde - Masny - Montigny-en-Ostrevent.
- Sur le périmètre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) pour la commune de Somain.

3) Logements concernés

Le régime de l'APML concerne l'ensemble des locations privées à usage de résidence principale, soumises à la loi du 06 juillet 1989, vides ou meublées. L'APML s'applique dans le cas d'une mise en location, d'une relocation d'un logement ou d'une nouvelle mise en location. La reconduction, le renouvellement de location ou l'avenant au contrat de location ne sont pas soumis à autorisation.

Le régime de l'autorisation préalable à la division concerne toute division conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

4) Durée d'application

La mise en œuvre des régimes de l'APML et de l'autorisation préalable à la division fait l'objet d'une phase d'expérimentation de 3 ans. Devant respecter un délai de carence réglementaire de 6 mois, l'entrée en vigueur de ces régimes est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Contrat Local de Santé

Depuis 2020, une Vice-Présidente en charge de la Prévention Santé œuvre à cette fonction au sein de l'exécutif de la collectivité.

Tout au long de l'année, l'intercommunalité décline un programme d'actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé ; elle agit également aux côtés d'un ensemble d'acteurs mettant en résonance à l'échelle de son territoire les nombreuses actions de sensibilisation.

Au regard des problématiques locales, Cœur d'Ostrevent s'engage à travers la signature, prévue début 2024, d'un **Contrat Local de Santé** qui privilégie les orientations suivantes :

- **Favoriser la promotion de la santé** par une alimentation saine et durable, le développement de la mobilité active et des activités sport/santé
- **Favoriser la prévention des cancers** par la promotion des dépistages organisés des cancers du sein et colorectal
- **Promouvoir la santé environnementale** en améliorant la qualité de l'air et la lutte contre les perturbateurs endocriniens



DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Stand de la Foire Exposition Régionale de Douai

Conçu comme un modèle de durabilité mettant en avant notre engagement envers l'environnement, nous avons utilisé 80% des matériaux recyclés provenant du stand de l'édition précédente de la Foire Exposition Régionale de Douai. Nous contribuons ainsi à réduire notre empreinte écologique.

Un Escape Game unique en son genre, intégrant 20 énigmes habilement liées aux compétences de Cœur d'Ostrevent et aux 21 communes qui la composent.

Ce stand est mis à disposition des communes le désirant, sous simple convention de prêt.



Favoriser l'émergence de projets issus de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Cœur d'Ostrevent souhaite renforcer l'accompagnement des projets issus de l'ESS. L'intercommunalité a relancé un partenariat avec la structure APES (acteurs pour une économie solidaire).

L'intercommunalité accompagne par exemple la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), l'Etang Présent, sise à Hornaing dans ses projets de développement et de communication.



Projets culturels dans les communes

HORNAING

Projet autour de l'éco-citoyenneté, 74 participants se sont initiés à différentes pratiques mêlant art et écologie avec l'Oiseau Rare et les Petits écolos : monotype, upcycling, linogravure, tataki zomé, tawashi. Les réalisations ont été présentées lors d'un marché nocturne proposant un espace détente avec la présence du bibliporteur et de deux activités proposées par les artistes.



AUBERCHICOURT

Projet autour du développement durable, la compagnie Chamane est intervenue auprès de 68 participants lors d'ateliers théâtre d'objet où chacun a réalisé une marionnette à partir d'éléments recyclés et a appris la pratique de la manipulation. C'est aussi 83 participants qui ont pu découvrir le spectacle « Chut ! L'arbre » autour des questions écologiques.



Dispositif : P.A.N.I.E.R.S de l'association Bio en Hauts-de-France



Cette action promeut la vente de paniers solidaires à tarif social afin de permettre aux publics fragilisés un accès à une alimentation saine, de qualité et produite localement.

Les enjeux de cette action sont le développement d'une alimentation durable pour toutes et tous, le développement d'une économie alimentaire inclusive, et la participation et l'émancipation des publics.

S'inscrivant dans une démarche d'émancipation des publics, des ateliers culinaires et bien être alimentaire accompagnent la vente de ces paniers.

Bilan dispositif P.A.N.I.E.R.S. 2023

171 paniers livrés entre juillet et décembre
Livraison chaque mercredi en fin de matinée par Le champ voisin

2 structures engagées
EVS Le Phare (Aniche)
Centre social A. Largillier (Somain)

16 animations et ateliers de sensibilisation
Ateliers cuisine, visites de ferme, participation à des événements locaux (Octobre Rose, Quartier d'été)

www.bio-hautsdefrance.org

f y i n

La sensibilisation au tri sélectif dans les écoles

Le service Déchets s'était fixé l'objectif de réaliser des animations sur le tri, et également sur la prévention des déchets, dans au minimum 70 classes du territoire au cours de l'année 2023, soit environ 1 500 élèves sensibilisés aux bons gestes. Objectif largement atteint !



Cœur d'Ostrevent partenaire du Plan bio du PNR Scarpe-Escaut

Un plan d'actions sur deux ans pour répondre à l'enjeu du développement de la bio dans le territoire du Parc. Il se base sur quatre grands objectifs : SENSIBILISER, COMMUNIQUER, ACCOMPAGNER, et VALORISER.

Les actions se divisent en trois axes :

Axe 1 : Accompagner pour développer les productions et les surfaces agricoles en Agriculture Biologique sur le territoire du PNR.

Axe 2 : Accompagner la structuration de la filière biologique en renforçant les liens entre l'offre et la demande.

Axe 3 : Coordination, coopération interterritoriale. Evaluation et observatoire.

C'est l'axe 2 qui est le plus mis en avant sur notre territoire, avec des mesures pour l'introduction de produits bio en restauration collective ; et en faveur d'un rapprochement producteur-consommateur.





Le projet de piscine communautaire poursuit plusieurs finalités du développement durable



Un bâtiment performant, accessible et de conception bioclimatique

Une réflexion est en cours sur le mode de chauffage à employer pour limiter au maximum l'émission de gaz à effet de serre : biomasse, chaleur fatale de de l'usine Saint-Gobain, géothermie... Les pistes sont nombreuses : l'autosuffisance de la piscine est un enjeu de développement durable et de rayonnement de la collectivité par son exemplarité.

Le bâtiment étant également orienté Sud côté bassin, il profitera d'un maximum d'ensoleillement et de la lumière naturelle afin d'optimiser les charges et coûts.

Un projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking, dont l'énergie collectée participera à atteindre l'autosuffisance du bâtiment, est également en réflexion.

L'accessibilité du bâtiment en transports en commun (implantation à proximité de l'arrêt Nation) et en modes doux par des aménagements adaptés (piste cyclable) permettra également aux usagers de venir à la piscine sans nécessairement se déplacer en voiture.



L'utilisation de perlite permettra la filtration de l'eau au μm près, tout en assurant une économie de 80% des consommations d'eau dédiées au lavage des filtres.



Une architecture au service du confort, des loisirs, du sport et du bien être



Le confort et la santé des usagers sont des cibles prioritaires : confort acoustique, thermique et qualité de l'air intérieur (matériaux bois pour la charpente, murs intérieurs, isolant biosourcés en fibre de bois...).

Le traitement UV haute intensité va permettre par ailleurs de réduire fortement les concentrations en chloramines néfastes pour la santé et pour le confort des nageurs ainsi que du personnel d'exploitation des piscines.

Dans sa conception, le bâtiment est réfléchi afin d'améliorer la convivialité des usagers et du personnel. Il est situé et ouvert sur le quartier Champ de la Nation, quartier prioritaire de la politique de la ville.

Un outil au service de l'enseignement du « savoir nager », l'apprentissage et le sport santé

Chaque année, les chiffres des noyades rappellent que savoir nager n'est pas seulement un plaisir, c'est aussi un enjeu de sécurité publique, qui reflète des inégalités sociales et territoriales : les enfants issus de milieux défavorisés bénéficient rarement de leçons de natation. L'enjeu est aussi de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés.

Outre les activités en rapport avec la natation, un espace bien-être et remise en forme est inclus dans la conception, et les bassins seront adaptés à l'usage des activités sports santé comme l'aquabike par exemple.

Nager, c'est bon pour la condition physique mais aussi pour maintenir le mental à flot ! Aussi l'équipement va permettre d'amplifier les animations sports santé enclenchées par Cœur d'Ostrevent et ses partenaires.







Aniche
Auberchicourt
Bruille-lez-Marchiennes
Ecaillon
Erre
Fenain
Hornaing
Lewarde
Loffre
Marchiennes
Masny
Monchecourt
Montigny-en-Ostrevent
Pecquencourt
Rieulay
Somain
Tilloy-lez-Marchiennes
Vred
Wandignies Hamage
Warlaing

